

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31452**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention « Gestion de l'environnement »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Jean Moulin - Lyon 3, Ecole Nationale Supérieure des Mines (Saint-Etienne) (ENSMSE) , Ecole normale supérieure de Lyon (ENS)	Présidente, Président, Présidente, Directeur, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

113g Sciences (biologie-géologie) de l'environnement, des écosystèmes, 117g Géologie de l'environnement ; Météorologie, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Gestion de l'environnement** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- Evaluer la diversité des risques naturels, leurs impacts et les éventuelles déstabilisations anthropiques
- Identifier, mesurer et analyser les effets des activités humaines sur les milieux et proposer des mesures de gestion
- Réaliser des diagnostics territoriaux, paysagers et environnementaux

Le Master Mention « **Gestion de l'environnement** » propose le parcours suivant :

- **Gestion intégrée des Ressources nAturelles et des dynamiques eNvironnementales et paysagèrEs (GRAINE)**

- Analyser et interpréter le climat et les changements environnementaux sous contrôle climatique et anthropique
- Mesurer la durabilité (biodiversité, santé, ressources, accessibilité, vulnérabilité)
- Evaluer la diversité des risques naturels, leurs impacts et les éventuelles déstabilisations anthropiques et la notion de biodiversité (conservation, protection, valorisation)
- Exploiter et restituer des données (analyse statistique, cartographie, rédaction de rapports, notes et fiches techniques, travaux d'étude...)
- Produire des documents cartographiques et interpréter différentes sources documentaires (rapports d'études, notices et cahiers techniques, articles scientifiques, archives...)
- Élaborer et planifier des plans de gestion, des schémas d'aménagement et répondre à des appels d'offres
- Évaluation de la cohérence des actions vis-à-vis des cadres législatifs, économiques et sociaux tout en tenant compte des impératifs environnementaux et de la société locale
- Mobiliser et gérer des finances
- Maîtriser des outils numériques (SIG, DAO-CAO, bases de données, statistiques, métrologie, protocoles de laboratoire)

- **Capacités transversales au diplôme de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

M Activités spécialisées scientifiques et techniques

O Administration publique

- Collectivités territoriales (DREAL, DDE, DDAF...)
- Parcs naturels nationaux et régionaux (ONF, Réserves Naturelles...)
- Bureaux d'études
- Cabinets d'expertises ou de conseil

- Recherche (CNRS, IRD...)
- Ingénieur environnement
- Agent de développement
- Animateur ou coordinateur scientifique
- Animateur territorial
- Consultant indépendant
- Chercheur en environnement
- Enseignant- chercheur

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

A1204 : Protection du patrimoine naturel

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun accord européen ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.univ-lyon2.fr

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Monnet - Saint-Etienne : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint-Etienne]

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Ecole Nationale Supérieure des Mines (Saint-Etienne) (ENSMSE) : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint-Etienne]

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Campus Portes des Alpes

Bâtiment Europe

5, avenue Pierre Mendès-France

C.P. 11

69676 Bron cedex

Historique de la certification :